



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-de Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

LA GESTION D'UN CENTRE ESPOIR ÉTÉ 2019

Révisé le 23 novembre 2018



TABLE DES MATIÈRES

LA GESTION D'UN CENTRE ESPOIR	1
INTRODUCTION.....	3
LE PROGRAMME ESPOIR.....	4
LES PARTENAIRES	5
SÉLECTION DES ATHLÈTES	6
ENTRAÎNEMENT ET COMPÉTITION	8
RESPONSABILITÉS ET TÂCHES	10
ANNEXE 1 - MATÉRIEL À FOURNIR	11
ANNEXE 2 – FRAIS DE PARTICIPATION	12
ANNEXE 3 – UNIFORMES DE JEU.....	13
ANNEXE 4 – EXIGENCES DE CERTIFICATION.....	14
ANNEXE 5 – ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	15
ANNEXE 6 - CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ESPOIR	16

INTRODUCTION

Ce document a pour objectif de clarifier les mandats et les responsabilités des partenaires impliqués dans la réalisation du programme espoir et dans l'organisation des centres d'entraînement. Comme il prend de plus en plus d'importance dans les activités estivales de Volleyball Québec et des clubs et qu'il est relié à celui des Jeux du Québec, le comité d'excellence souhaite aider les organismes à bien gérer l'ensemble des responsabilités de ce dernier.

Volleyball Québec est le maître d'œuvre du développement de l'excellence au Québec. Le programme espoir est l'un des trois du modèle de développement de l'athlète (MDA). Il est la porte d'entrée de nos programmes. Également, il s'intègre à celui des Jeux du Québec et en constitue une des bougies d'allumage. Cette intégration doit se faire dans le respect des exigences des deux programmes et, surtout, de l'objectif fondamental de développement individuel de l'athlète.



LE PROGRAMME ESPOIR

Le programme espoir de Volleyball Québec a comme objectifs prioritaires :

1. de procéder **au dépistage** et à **l'identification** de jeunes athlètes dans toutes les régions du Québec ;
2. de leur offrir, durant la période estivale, un programme d'entraînement axé sur le **développement individuel**.

Ce programme, qui se veut complémentaire à celui des clubs, est basé sur les prémisses suivantes :

- La nécessité d'identifier et de sélectionner les athlètes qui feront partie de ce programme ;
- La mise en place d'une structure d'encadrement au niveau régional, qui sera appelée **centre espoir** ;
- L'implantation du programme dans toutes les régions du Québec ;
- L'intégration de ce programme aux Jeux du Québec ;
- L'obligation aux athlètes de retourner à leur club d'origine après leur participation au programme espoir.

Le programme espoir annuel met l'accent sur **le développement individuel de l'athlète**. En aucun temps, les exigences compétitives ne doivent prendre le pas sur ce développement. Il doit s'adapter à la progression de chaque athlète.

LES PARTENAIRES

Les partenaires impliqués dans la gestion de ce programme sont :

- Volleyball Québec ;
- **SPORTSQUÉBEC** ;
- Les clubs et les associations régionales ;
- Les mandataires régionaux responsables de la réalisation du programme des Jeux du Québec.

Volleyball Québec

Volleyball Québec définit les orientations et les activités du programme et précise le contenu d'entraînement et de compétition. Il s'agit de mandats de conceptualisation, de supervision et d'évaluation.

SPORTSQUÉBEC

Responsable du programme des Jeux du Québec, **SPORTSQUÉBEC** approuve le plan proposé par Volleyball Québec en s'assurant que les objectifs et les exigences du programme espoir sont en concordance avec ceux des Jeux du Québec.

Associations régionales et clubs

Les associations régionales et les clubs, en collaboration avec Volleyball Québec, organisent le centre espoir de leur région. Ce sont des mandats de gestion et de réalisation.

Mandataires régionaux

Les mandataires régionaux, responsables du volet régional des Jeux, collaborent avec les responsables des centres espoir dans la diffusion de l'information et la promotion des activités tenues dans le cadre des Jeux régionaux. Ils assurent l'encadrement des délégations lors de la finale provinciale. Ces derniers peuvent nommer un répondant du volet volleyball, si dans leur région il n'y a pas d'association régionale ou de club. De cette façon, le répondant choisi aura le même mandat que les associations régionales et clubs.



LA SÉLECTION DES ATHLÈTES

Comme le programme est axé sur l'identification et la détection du talent, le processus de sélection prend une très grande importance. Volleyball Québec conserve son droit de supervision sur la sélection des athlètes.

Les camps de sélection ont lieu dans toutes les régions du Québec dans la période ciblée par le comité d'excellence. Ces athlètes passeront les mêmes tests et seront comparés à partir des mêmes chartes de résultats.

Pour être fonctionnel, un centre doit regrouper un nombre **minimum de 8 athlètes** et un **maximum de 16 athlètes**. L'affectation à un centre est basée sur le critère suivant :

Les athlètes peuvent participer à la sélection espoir et au centre espoir de leur région selon leur adresse de domicile.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, comme mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comprend deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*N.B. Une personne a, en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du Code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

Un centre qui manque d'effectifs peut être complété par des athlètes non sélectionnés en provenance de la même région.

Les centres désireux de compter plus d'une équipe à l'entraînement peuvent le faire s'ils ont les ressources financières permettant de bien les encadrer, que tous les athlètes sont passés par le camp de sélection et que le premier groupe est constitué des athlètes qui ont été recommandés par le centre.

Une région peut décider de démarrer un deuxième groupe vu le nombre d'athlètes qui se sont présentés au camp de sélection.

Les athlètes ont l'obligation de refaire le camp de sélection chaque année pour participer au programme espoir.

La liste des athlètes recommandés à la suite du camp de sélection doit être validée par le responsable du programme espoir et approuvée par l'entraîneur-chef/conseiller technique du volet volleyball à Volleyball Québec.

Les responsables des centres espoir devront communiquer les résultats des tests aux athlètes qui ont fait la sélection et aviser les athlètes qui ont été retenus pour le programme et ceux qui ne le sont pas. Les athlètes retenus devront compléter leur processus d'inscription au programme le plus tôt possible.

Au cours de l'année préparatoire, la participation au tournoi Québec espoir n'est garantie qu'à une équipe par centre espoir. L'ajout d'équipes supplémentaires dépend du nombre de plateaux disponibles et du



nombre de formations en lice. Deux critères seront utilisés pour choisir les équipes supplémentaires : le nombre d'athlètes ayant obtenu un pointage d'au moins 50 et le nombre d'athlètes ayant participé à la sélection de la région en cause.

Québec 

 **MIKASA**
CANADA

 **MIZUNO**

 **bolle**

 **WESTMONT**
HOSPITALITY
LTD.

ENTRAINEMENT ET COMPÉTITION

CADRE

Regroupement des athlètes dans un centre espoir durant une période de 3 semaines totalisant 40 à 60 heures d'entraînement, dont un minimum de 8 heures et un maximum de 12 heures dans les 4 jours précédant la compétition.

- 40 à 50 heures si le programme prévoit de l'entraînement intérieur seulement
- 40 à 60 heures si le programme prévoit intégrer une dizaine d'heures de volleyball de plage

CLIENTÈLES VISÉES EN 2019

Athlètes féminines nées en 2003, 2004 et 2005 (hauteur du filet 2 m 24 cm)

Athlètes masculins nés en 2002*, 2003, 2004 et 2005 (hauteur du filet 2 m 43 cm)

*L'athlète masculin né en 2002 ne peut pas avoir 17 ans lors de la dernière journée de compétition du tournoi Québec espoir, soit le 21 juillet 2019.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer les aptitudes individuelles de l'athlète.
- Créer un contenu d'entraînement adapté aux besoins des athlètes.
- Mettre en place un climat de travail axé sur des valeurs d'excellence.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Stade de la transition du participant en athlète

- Développer et consolider les savoir-faire moteurs en accentuant la constance et la précision du geste dans des conditions où la tâche à faire est connue et également vers des conditions où le joueur doit adapter son geste à la situation du moment.
- Placer l'athlète dans des situations qui lui permettent d'atteindre régulièrement et systématiquement la limite de sa capacité de performance.
- Utiliser des critères de réussite de performance quantitatifs pour amener l'athlète à se dépasser, à développer sa combativité et la confiance en ses possibilités.
- Gérer adéquatement le temps de récupération des athlètes en fonction de la charge d'entraînement imposée.
- Maintenir la motivation du participant en l'aidant à se fixer des objectifs d'entraînement à court et moyen terme.
- Développer la confiance en soi, la combativité et le désir de réussite.
- Sensibiliser l'athlète à l'importance de sa condition physique par du travail de gainage, de coordination et de vitesse.

DURÉE ET VOLUME DU PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT

Le programme d'entraînement aura lieu du **26 juin au 21 juillet 2019**. Les centres peuvent répartir leur entraînement selon la disponibilité des plateaux et des athlètes. Ils sont cependant tenus de réaliser un volume d'heures d'entraînement de 40 à 60 heures de travail en groupe sur la période prescrite de façon continue ou intermittente. Chaque centre aura à planifier pour les athlètes du travail individuel à être fait avant et pendant le camp.

COMPÉTITION

Québec espoir

Endroit : Sherbrooke

Date : 20 et 21 juillet 2019

PLAN-CADRE

Le plan-cadre comprend les tâches majeures à être réalisées. Il se trouve sur le site Internet de Volleyball Québec sous *Excellence/Volleyball Espoir*.

PERSONNEL D'ENCADREMENT ET CERTIFICATION

Le personnel d'encadrement comprend un minimum de deux personnes (entraîneur-chef et entraîneur adjoint) et un maximum de trois personnes (entraîneur-chef et deux entraîneurs adjoints).

En féminin, une de ces trois personnes doit être une femme.

La certification requise est adressée à l'annexe 4.

De plus, tout entraîneur dans les programmes espoir de Volleyball Québec doit :

1. être membre en règle de Volleyball Québec l'année en cours;
2. avoir fourni une preuve de vérification d'antécédents judiciaires datant d'au plus trois ans conformément à la [Politique sur la vérification des antécédents judiciaires de Volleyball Québec](#) approuvée par le conseil d'administration de Volleyball Québec le 10 septembre 2015. Voir l'annexe 5 pour les renseignements concernant la soumission de preuve de vérification des antécédents judiciaires.



RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

Volleyball Québec

- Élaborer le plan-cadre précisant les objectifs, le contenu et la charge d'entraînement.
- Élaborer un cadre de gestion des centres d'entraînement.
- Fixer le coût du camp de sélection.
- Mettre en place un processus d'évaluation des athlètes.
- Mettre en route le programme en sollicitant les associations régionales et les clubs.
- Identifier et valider le niveau de qualification des entraîneurs.
- Gérer la banque de résultats des tests.
- Voir à l'organisation de la compétition finale.
- Fournir l'information aux organisations partenaires.

Sports Québec

- Inscrire le volleyball dans sa programmation.
- Informer les mandataires régionaux sur les objectifs et les activités du programme.

Associations régionales et clubs

- S'engager à respecter les objectifs et le plan-cadre défini par Volleyball Québec.
- Identifier un site d'entraînement répondant aux exigences de Volleyball Québec.
- Identifier les entraîneurs en respectant les exigences du programme.
- Fournir aux athlètes participants des services connexes (physiothérapie, premiers soins, repas, hébergement, musculation, etc.).
- Fournir le matériel nécessaire aux entraînements.
- Assurer le financement du camp d'entraînement.
- Respecter les délais prescrits en ce qui concerne l'évaluation des athlètes, du centre et du programme.
- Participer à toutes les activités exigées par le programme, dont le Tournoi Québec espoir ou les Jeux du Québec.
- Respecter les politiques définies par Volleyball Québec sur le recrutement d'athlètes et l'engagement d'entraîneurs.

Mandataires régionaux :

- Inscrire les camps d'entraînement dans la programmation des Jeux régionaux.
- Collaborer sur demande à l'organisation des camps d'entraînement.
- Faire la promotion du programme espoir et du camp de sélection.



ANNEXE 1 - MATÉRIEL À FOURNIR

Salles

- Un gymnase (1 terrain de jeu) par équipe de 12-16 personnes
- Une salle d'équipe, salle de repos, etc.
- Un vestiaire avec casiers et des douches
- Une salle de musculation (facultatif)
- Accès à une piscine intérieure ou extérieure (facultatif)

Matériel

- 15 à 20 ballons de jeu
- 12 ballons lestés (« medicine ball ») pour l'entraînement
- 12 cordes à sauter
- 2 plates-formes (boîte et table) pour l'entraînement (manipulation) et 2 chaises
- 1 filet et 1 paire d'antennes
- 2 bancs suédois
- 1 trousse de premiers soins avec de la glace et des bandages
- 4 cônes
- 20 à 30 balles de tennis
- 12 bouteilles d'eau
- 2 chariots à ballons
- 12 serviettes
- Chandails et shorts de compétition
- 1 tableau avec de la craie
- 1 sifflet, 1 chaise d'arbitre et 1 marqueur de pointage
- Système vidéo avec caméra et télévision (facultatif)

ANNEXE 2 - FRAIS DE PARTICIPATION

Chaque centre doit exiger de chaque athlète des frais de participation. Il doit y avoir un lien entre le montant des frais imposés ainsi que la quantité et la qualité des services offerts par le centre.

Exemple de grille proposée :

SERVICES OFFERTS	Total
1. Installation et encadrement sans service	450,00 \$
2. Installation, encadrement et une collation (jus et fruits)	515,00 \$
3. Installation, encadrement et un repas (p. ex. : dîner)	625,00 \$
4. Installation, encadrement et deux repas (dîner-souper)	730,00 \$
5. Installation, encadrement et trois repas (déjeuner-dîner-souper)	800,00 \$

Veillez noter que, l'année de la Finale des Jeux du Québec, un montant par athlète devra être payé directement à l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) de votre région pour payer les coûts de transport à cet événement.

Les dépenses d'encadrement des entraîneurs ne doivent pas trop surtaxer les athlètes dans leurs frais d'inscription. Cependant, il est important que les entraîneurs impliqués dans un centre espoir reçoivent une forme de dédommagement en reconnaissance du temps et de l'argent qu'ils investissent dans une telle activité. À titre d'exemple, cette somme a varié entre 1 000 \$ et 2 500 \$ par entraîneur au cours des dernières années.

ANNEXE 3 - UNIFORMES DE JEU

Chaque centre espoir est responsable de fournir le costume de jeu (chandail et culotte courte). La règle de jeu de Volleyball Canada concernant les uniformes sera appliquée lors de la compétition.

Identification

Outre les numéros imprimés à l'avant et à l'arrière, **la région** (par exemple : Mauricie), la mention « **Centre espoir** » ou « **Été 2019** » ou **le nom de l'athlète** peut être apposé au dos de l'uniforme en haut du numéro. Pour les règles concernant la mention d'un club et d'un commanditaire, consultez le point ci-dessous.

Mention de commanditaires

Il sera possible d'inscrire le nom d'éventuels commanditaires sur les uniformes de jeu. Toutefois, vous devrez respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- a) Un **maximum de deux (2) commanditaires** (incluant le club) pourra être **identifié une fois seulement sur l'uniforme de jeu**, sur les **manches** du chandail ou à l'avant des **culottes** ou **cuissards**.
- b) La **surface maximum** permise sera de 36 cm² (6 cm X 6 cm ou 4 cm X 9 cm ou 3 cm X 12 cm).
- c) Les commanditaires ne doivent en aucun cas entrer en conflit avec les commanditaires de Volleyball Québec, **SPORTSQUÉBEC** et ceux du comité organisateur. Pour cette raison, vous devrez faire une demande d'approbation à Volleyball Québec avant le 30 juin de l'année en cours. Après cette date, toute demande sera automatiquement refusée.

Vêtements d'échauffement

Lors de l'année de la finale des Jeux du Québec, les centres espoir pourront se procurer un survêtement (ou autres) identifié à leur région auprès de leur URLS. Des frais peuvent être rattachés à l'achat de ces articles.



ANNEXE 4 – EXIGENCES DE CERTIFICATION

Nombre minimum d'entraîneurs : 2

Nombre maximum d'entraîneurs : 3

Rappel : toutes les équipes féminines devront avoir dans leur personnel d'entraîneurs une femme.

Exigences de certification	Année préparatoire	Année des Jeux du QC
Entraîneur-chef	Être <i>certifié</i> niveau développement.	Être <i>certifié</i> niveau développement.
Entraîneur adjoint 1	Être <i>en formation</i> au niveau développement (module en ligne VBC, prendre une tête d'avance dans le sport et prise de décision éthique)	Être <i>formé</i> niveau développement.
Entraîneur adjoint 2	Aucune formation requise.	Être <i>en formation</i> au niveau développement (module en ligne VBC, prendre une tête d'avance dans le sport et prise de décision éthique)

Les entraîneurs doivent être chaussés d'espadrilles lorsqu'ils sont sur le terrain de volleyball. Le port de la casquette est aussi interdit.

ANNEXE 5 - ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Madame,
Monsieur,

Bien que le milieu sportif québécois soit reconnu sécuritaire pour les athlètes, certains événements déplorables relativement à leur intégrité physique ont été mis au jour au cours des dernières années.

La vérification des antécédents judiciaires est alors devenue une étape incontournable pour toute personne travaillant auprès d'athlètes. Elle a le mérite de permettre l'identification des personnes qui ont des antécédents judiciaires incompatibles avec l'exercice d'une fonction d'entraîneur.

Volleyball Québec s'est donc dotée d'une [Politique sur la vérification des antécédents judiciaires](#) (approuvée par son conseil d'administration le 10 septembre 2015) qui touche toutes les personnes qui ont à encadrer des athlètes dans le cadre de ses programmes.

Tous les entraîneurs encadrant les athlètes du programme espoir doivent envoyer à Volleyball Québec leur vérification des antécédents judiciaires à l'attention de la responsable de ce dossier, Madame Caroline Daoust, en indiquant le mot « confidentiel » sur l'enveloppe.

Volleyball Québec suggère un service rapide et efficace de vérification des antécédents judiciaires de par son entente avec StrelingBackCheck. [Suivre ce lien pour plus d'informations à propos de ce service.](#)

Volleyball Québec demeure à votre disposition si vous désirez plus d'informations ou de l'aide dans ce dossier.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

André Rochette
Coordonnateur de programme



ANNEXE 6 - CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ESPOIR

Le programme espoir est un programme axé sur l'identification du talent et l'initiation à l'entraînement intensif. Pour favoriser le développement harmonieux de chaque athlète espoir, Volleyball Québec créera, en collaboration avec les organismes responsables, les meilleures conditions d'entraînement et de compétition. Dans le cadre de ce programme estival, les athlètes espoir doivent s'engager à respecter le code de conduite présenté ci-dessous.

L'athlète doit :

- Avoir un comportement impeccable tant sur le terrain qu'à l'extérieur du gymnase.
- Respecter les règlements définis par l'encadrement du centre.
- S'appliquer dans l'exécution des tâches techniques et tactiques demandées par les entraîneurs.
- Être ouvert aux recommandations et aux conseils des entraîneurs.
- Comme tous les athlètes font partie du même programme, l'athlète doit être respectueux envers les athlètes et les entraîneurs des autres centres.
- Comme l'entraîneur, l'officiel voit à la bonne conduite du match. Il est un intervenant aussi important que tous les autres intervenants impliqués durant une compétition. À cet égard, les officiels méritent le respect de tous.
- Suivre les règles de jeu et les règlements définis par Volleyball Québec et adhérer à l'esprit qui les régit.
- La victoire est une résultante et une des composantes du plaisir de jouer. Elle ne doit pas être une fin en soi. L'athlète doit apprendre à retirer de la victoire et de la défaite une expérience sportive positive.

Le respect de ce code doit être imposé par le personnel d'encadrement, qui se doit lui aussi d'être un exemple pour les athlètes.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Avant le début du camp estival, l'athlète doit signer un contrat d'engagement dans lequel il identifie l'équipe pour laquelle il jouera à compter du mois de septembre de l'année en cours.

Ce contrat est très important puisque l'athlète devra jouer pour cette équipe en septembre. Cette mesure a pour objectif d'éviter le recrutement d'athlètes durant le déroulement du programme.

